



Chambre de Métiers d'Alsace

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

**TRANSFERT D'UNE SOCIÉTÉ DONT LE SIÈGE EST SITUÉ
DANS UN AUTRE GREFFE**

Formulaire : 1 formulaire "M2" à télécharger sur « www.service-public.fr »

Pièces à joindre :

- 2 exemplaires du procès-verbal de la décision signés par tous les associés ayant décidé le transfert du siège
- 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
- 2 extraits K-Bis originaux de moins de 3 mois de l'ancien siège
- 2 exemplaires de la liste des sièges antérieurs
- publication légale de l'avis de transfert ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution dans l'ancien et le nouveau ressort de greffe.

Si adresse dans les locaux d'habitation du chef d'entreprise

- si propriétaire : autorisation de mise à disposition du local + :
 - ✓ copie taxe foncière
 - ✓ ou copie titre de propriété, acte de vente
- si locataire : autorisation de mise à disposition du local + :
 - ✓ copie du bail d'habitation
 - ✓ ou copie de la dernière quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone
 - ✓ ou copie de la taxe d'habitation
 - ✓ ou copie de l'autorisation du propriétaire + taxe foncière du propriétaire
- si domicilié chez un parent ou un ami :
 - ✓ certificat d'hébergement de l'hébergeur + copie bail d'habitation

Si adresse dans un local commercial

- copie du bail commercial
- ou copie du contrat de sous-location avec copie du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
- ou attestation de mise à disposition des locaux par le propriétaire + justificatif de propriété (copie taxe foncière ou titre de propriété)

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



Chambre de Métiers d'Alsace

Si domiciliation dans une société de domiciliation (agrée par la Préfecture)

- copie du contrat de domiciliation (minimum 3 mois)
- ou attestation de la société de domiciliation mentionnant obligatoirement le nom ou la dénomination, l'adresse et le numéro d'identification sur un registre public de l'entreprise domiciliataire

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- s'il ne subsiste aucun établissement inscrit au RCS : par création, loc/gérance ou achat 235.50 €
 - ✓ à l'ordre du Trésor Public pour le RCS de Strasbourg
 - ✓ ou Tribunal d'Instance pour le RCS Saverne et le RCS de Colmar



Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence : 98.35 €

- s'il subsiste un ou plusieurs établissement(s) inscrit au RCS : par création, loc/gérance ou achat : 247.94 € (frais de 12.44 € de notification inclus)
 - ✓ à l'ordre du Trésor Public pour le RCS de Strasbourg
 - ✓ ou Tribunal d'Instance pour le RCS Saverne et le RCS de Colmar



Pour les sociétés unipersonnelles (EURL, SASU) dont l'associé unique personne physique assume personnellement la gérance ou la présidence : sur création : 110.79 € (frais de 12.44 € de notification inclus)

- frais de notification inter-greffe à l'ordre du Greffe du Tribunal concerné (celui du siège) : 38.87 €

SI ACTIVITE REGLEMENTEE DE COMMERÇANT-ARTISAN NON SEDENTAIRE

Consulter le document intitulé « Demande d'inscription » pour une activité de commerçant-artisan non sédentaire.

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Les coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16